COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mardi 19 mars 2019
P.V. N° 29

Président : M. Pierre GUIBERT
Vice-Président Délégué : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO
Présents : Mme Cathy DARDON – MM Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ
Assistent à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) – MM Guy BOUCHON – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – André SASSELLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;
L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Note d'information aux Officiels
- Informations

NECROLOGIE :

C'est avec une immense et profonde tristesse que nous avons appris le décès de Gérard PY
Bénévole et grand serviteur du football, Gérard a occupé durant plusieurs années des fonctions au sein du District du Var et notamment celle de Secrétaire Général.
Disponible, compétent et passionné par notre sport, Gérard aura toujours donné le meilleur de lui-même avec sérieux faisant ainsi grandement honneur à ses fonctions au sein de notre association.
Gérard laisse derrière lui un grand vide…
En cette douloureuse circonstance, le District du Var, son Président, l'ensemble de ses membres ainsi que le personnel présentent à son épouse, à ses enfants et à toutes les personnes touchées par cette disparition, leurs plus sincères condoléances.

CORRESPONDANCE

● LIGUE MEDITERRANEE

- Convocation pour le rassemblement régional U11 « Challenge Henri LAGGIARD ». Noté

- Appel à projets pour les clubs voulant s'associer à la promotion de la Coupe du Monde Féminine 2019. Transmis à Mme Cathy DARDON.

● CLUBS :

- **USAM :** Rapport concernant des incidents survenus lors d'un match U10. Transmis au Département Technique pour suite à donner.

- **VAL D'ISSOLE – LE MOURILLON – LE LAVANDOU – ASPTT HYERES – FLAYOSC AC – LE LAVANDOU – TARADEAU – ST ZACHARIE – LE BEAUSSET** : Adressant leurs condoléances suite au décès de M. Gérard PY.

● DIVERS :

- CDOS : Adressant un article sur les métiers su sport d'aujourd'hui et de demain. Noté.
>> Action de sensibilisation à destination des professionnels du sport. Noté.
>> Invitation à la remise du « trophée de l'arbitrage » le jeudi 21 mars 2019. Noté.

- SECOURS CATHOLIQUE : Recherche de clubs susceptibles d'organiser des matches amicaux. Noté.

- DISTRICT DE LA COTE D'AZUR : Adressant ses condoléances suite au décès de M. Gérard PY.

NOTE AUX OFFICIELS

Le Comité de Direction décide que tous les officiels (arbitres et délégués) qui, suite à une convocation, seront absents non excusés dans les 48 heures avant la réunion des Commissions de Discipline, d'Appel Disciplinaire et d'Appel Règlementaire se verront retirer leur désignation sans remplacement dès le week-end qui suit la réunion.

La prise d'effet de cette décision est immédiate. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à la fin de la saison (période test).

INFORMATION

- Le Comité de Direction décide la désignation officielle de M. Jean Paul RUIZ pour le représenter lors de certaines rencontres de championnat à « enjeu ».

***

«VIGILANCE METEO ORANGE»
Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion de bureau
Le mercredi 27 mars 2019

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO